

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 251120AR254CB

Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. Gautier KERCKHOVE, CCHF, de réglementer le stationnement Place du Général de Gaulle pour faciliter une reprise d'enrobé en trottoir,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement du Lundi 24 au Jeudi 27 novembre 2025 face au n°11 Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. Gautier KERCKHOVE, CCHF,, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 20 novembre 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

